

Vigoux, le 23/08/2024

A l'intention des administrateurs du PNR de la Brenne.

Bonjour à vous,

Nous nous permettons de vous relancer sur le sujet brûlant de la **carrière de Sacières Saint Martin**.

**Le permis de construire a été validé par le préfet.**

Indre nature se satisfait probablement de la petite ORE sur une haie qui lui a été offerte en compensation des centaines d'hectares et des destructions d'espèces protégées et de leurs habitats (zones humides). Au passage, il y a là de quoi interpeller très fortement le citoyen. Celui-ci comprend bien qu'il doit y avoir des compensations financières à Indre Nature, pour qu'elle ne se manifeste pas ni ne communique dessus.

De votre côté, le PNR, c'est aussi un silence radio... que nous ne comprenons pas.

**Des centaines de camions 38T pleins de notre argile du PNR vont partir vers les Charentes pendant trente (30) ans** en traversant les villages de la Brenne, dont Saint Benoit du Sault labellisé "plus beau village de France". 2 camions par heure sur des routes et le pont médiéval, tout récemment rénové (5 ans de travaux, des millions d'euros dépensés) dans les règles de l'art traditionnel à la chaux. Il va se retrouver rapidement souillé.

Ce pont médiéval se voit cheminé par un sentier de randonnée, pour lequel, afin de pouvoir l'emprunter, les randonneurs n'ont ni trottoir ni passage piéton. Plusieurs maisons sont à flanc de départementale à ce niveau, là où vont passer sous leurs fenêtres à quelques centimètres, deux 38Tonnes par heure pendant 30 ans.

**La sécurité des personnes est en jeu, autant les touristes que les riverains, qui, eux, seront exposés aux poussières et au bruit du décaissement.** Le tout sans aucune compensation financière, et c'est eux ainsi que tous les indiens, qui vont devoir payer l'entretien des routes souillées par Terreal (multinationale allemande, les profits sont pour Berlin, nous en aurons tous les inconvénients).

Le PNR de la Brenne nous a conviés (et nous y étions) l'an dernier à une consultation citoyenne, au moment de la **révision de sa charte**, pour avoir notre point de vue sur le PNR d'après pétrole. Au programme, des fleurs, des arbres et des véhicules jetables, du covoiturage du vélo et des bureaux de co-working : **pas de CO2 mais des coquelicots et des orties**.

Et l'année d'après, que découvre-t-on ? Des éoliennes (15KgCO2/Kwh produit) à Luant en plein milieu d'un foyer florissant de chiroptères, idem à Martizay, Pouligny stPierre.... Et en plus, des centaines d'hectares de PV chinois (40g CO2/Kwh produit) qui vont ou ont déjà défriché notre bocage et nos forêts entre La Chatre l'Anglin, Lignac, Ciron, et nous en oublions plein d'autres.

Des méthaniseurs polluant les sols sont autorisés et en fonctionnement en Brenne, aussi, nous pourrions en parler : transformer du gasoil en "biogaz", tout en pillant la nourriture humaine ! Encore un sujet complètement incroyable **autorisés sans un mot de votre part**, dans un PNR à vocation ornithologique, seconde zone humide de France.

Cette carrière, c'est, comme la méthanisation, les éoliennes et les PV en Brenne, le paroxysme du système, un vrai pillage, un bilan carbone désastreux, eux auront le droit de rouler en camion et piller nos ressources, tandis que nous, devrions rouler à vélo (respirer leur gasoil?), nous **réduire le chauffage de nos habitations....pour permettre à leurs camions de nous piller ?**

Vous voyez la dystopie, là! Les citoyens la voient très bien, eux !

Au lieu d'un avenir sans pétrole que vous nous aviez dessiné il y a un an sur vos powerpoint, on se retrouve avec l'inverse : 30 ans de camions supplémentaires sur nos routes, des éoliennes, des panneaux chinois partout, des tracteurs en plus et moins à manger !

**Le PNR est en extinction et vous ne dites ni ne faites rien ?**

Que se passe-t-il ?

**Si vous vous ne savez pas quoi faire, ou ne pouvez rien faire, le plus simple c'est dans un premier temps, soutenir l'association des riverains de Sacierges dans ses démarches juridiques. Ils sont peu nombreux et pas familiarisés avec ces opérations et devront trouver 20K€, ils ont donc besoin de votre aide.** Les autorisation de destructions des espèces protégées sont truffées d'anomalies grossières,

Il faut attaquer juridiquement cet arrêté, c'est URGENT pour ce mois de SEPTEMBRE.

Nous avons mis aussi nos amis de Garder le vivant en copie, ils sont, comme nous, attentifs à votre action.

Merci pour votre action RAPIDE.

Ceci est un courriel collectif rédigé par le bureau de l'association PDVCN/ABS, mis en copie.

<http://www.avenirboischaudsud.fr>